

Demande d'allègement de formation d'animateur de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

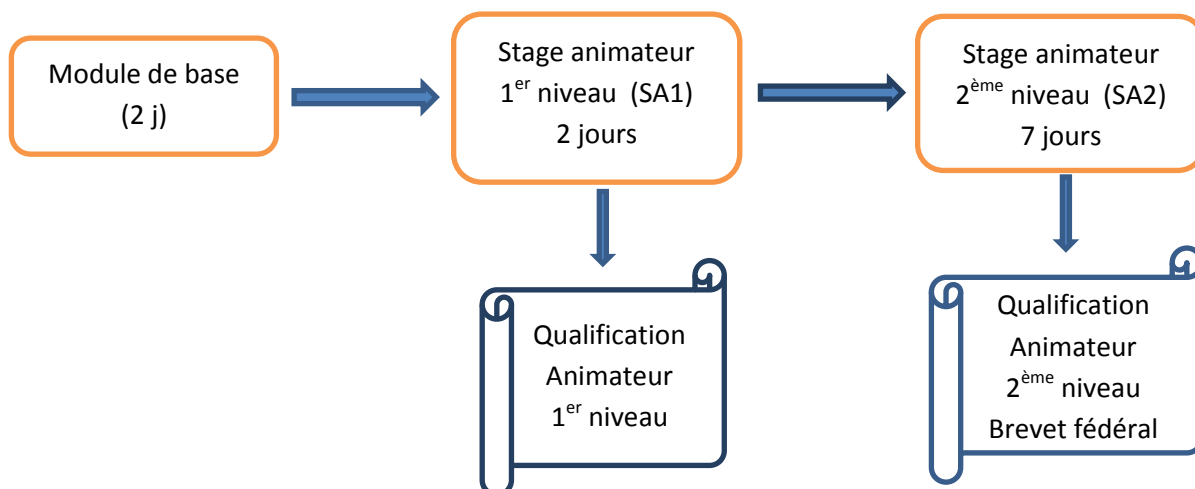
Positionnement par validation des acquis ou équivalence de diplôme

Beaucoup sont ceux qui ont déjà développé des compétences en matière d'encadrement de randonnée pédestre, que ce soit à la suite de leur expérience professionnelle, associative ou de formations suivies auprès d'autres organismes.

Pour répondre à leurs attentes, la FFRandonnée a mis sur pied la **demande d'allègement de formation d'animateur**. Elle s'adresse à tous les animateurs licenciés qui veulent faire reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle ou bénévole, et à ceux, nombreux, qui sollicitent des équivalences de diplômes.

Rappel du cursus de formation de l'animateur de randonnée FFRANDONNÉE

Le début du cursus de formation de l'animateur de randonnée pédestre se présente ainsi :



Le dispositif d'allègement de formation permet de dispenser un candidat de tout ou partie de cette formation.

Le dossier

Le candidat fait sa demande sur un dossier (4 pages) dans lequel il indique ses coordonnées, décrit son expérience dans l'encadrement de randonnées, précise ses motivations et fait apparaître l'avis de son président s'il est en association. Doivent également être communiqués tous les justificatifs nécessaires (copie de licence ou Randocarte® en cours, attestation PSC1, copie des diplômes avec référentiel de compétences et/ou programme de formation).

Les pré-requis et les pré-acquis du candidat sont vérifiés par un jury composé de formateurs certifiés de la commission régionale de formation.

Après l'étude du dossier, 3 cas de figure sont possibles :

1. Refus d'allègement car le jury estime que le candidat ne possède pas les compétences d'un animateur 1^{er} ou 2^{ème} niveau.
2. Convocation à un entretien de positionnement pour poursuivre l'évaluation des compétences du candidat.
3. Délivrance directe du diplôme visé

L'entretien

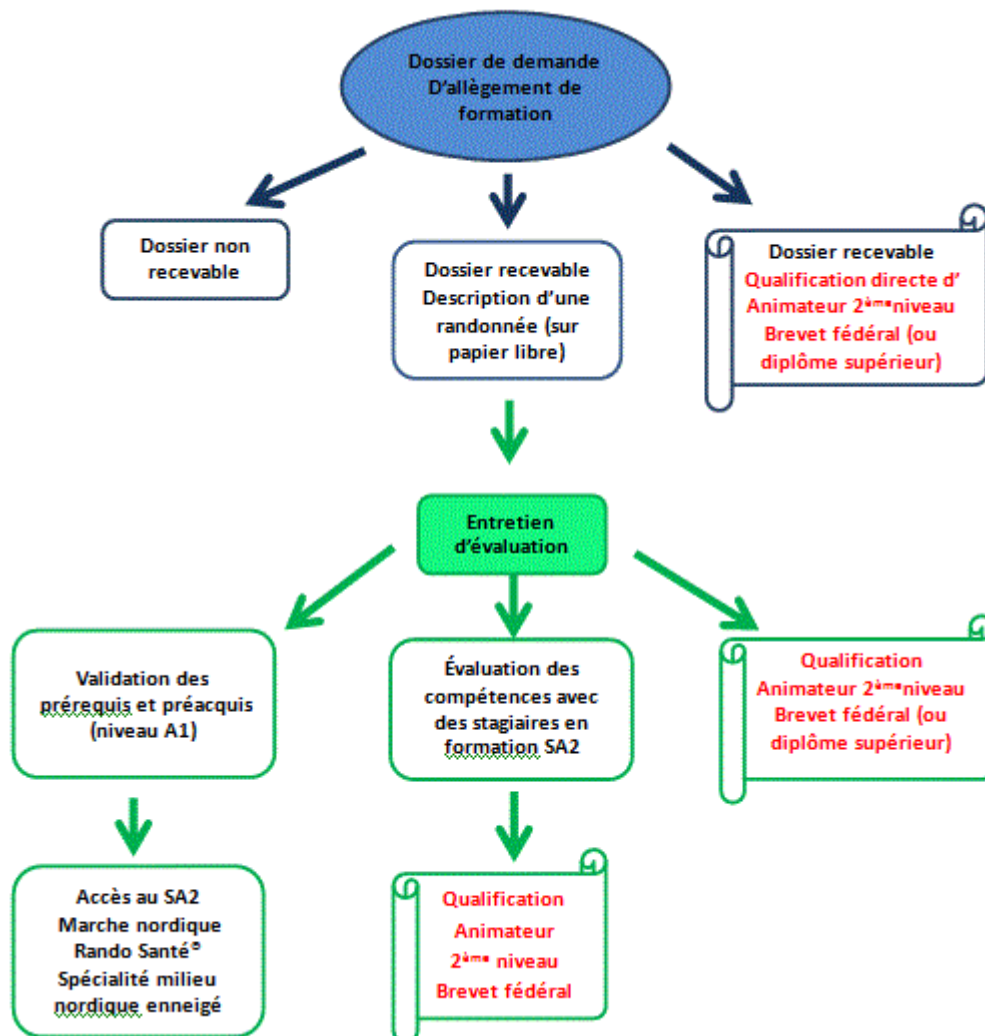
Si le dossier est jugé admissible, mais que le jury a besoin d'approfondir sa connaissance du candidat, celui-ci est invité à un entretien de positionnement d'une heure. Avant l'entretien, il doit remettre un document de préparation (descriptif de randonnée) au jury. Cet entretien structuré par un guide, s'appuie sur la randonnée décrite par le candidat et porte sur les connaissances et les compétences nécessaires pour préparer et encadrer / animer une randonnée pédestre. Le candidat doit démontrer au jury qu'il possède les savoirs et savoir-faire recensés dans le référentiel de compétences de l'animateur.

À l'issue de l'entretien, 3 cas de figure sont possibles :

1. Validation des pré-requis et des pré-acquis de l'animateur de 1^{er} niveau. Le candidat est dispensé du module de base et du SA1. Il peut avoir accès aux stages qui exigent le SA1 comme pré requis (SA2, Animateur Marche Nordique, Animateur Rando Santé®, Spécialité Milieu Nordique Enneigé)
Attention : Il obtiendra la qualification d'animateur 1^{er} niveau s'il participe à l'une de ces formations.
2. Validation des pré-requis et des pré-acquis de l'animateur de 2^{ème} niveau. Le candidat est dispensé du module de base, du SA1 et du SA2. Pour obtenir la qualification brevet fédéral, il est invité à confirmer ses compétences d'animateur 2^{ème} niveau en participant à la partie finale d'un SA2 (2 jours d'évaluation) avec des stagiaires ayant suivi l'intégralité du SA2.

3. Le candidat obtient le brevet fédéral à l'issue de l'entretien (ou un diplôme supérieur, exemple Animateur Montagne).

✚ **Schéma général d'une demande d'allègement de formation d'animateur :**



✚ **Procédure :**

Les candidats à un allègement de formation d'animateur s'adresseront soit au comité régional, soit au siège de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, contact formation@ffrandonnee.fr

Le dossier sera envoyé aux candidats par le service formation du siège. Après enregistrement, le dossier sera confié à un jury régional de positionnement qui étudiera la situation et l'expérience du candidat.

En fin de procédure, la décision d'allègement de formation ou le diplôme obtenu sera délivré par le service formation du national.

Attention : Selon le rythme d'organisation des jurys régionaux, la durée de la procédure peut durer de 1 à 6 mois.

Coût de la demande d'allègement de formation d'animateur

Le coût d'une demande d'allègement de formation est de 100 euros pour enregistrement et étude du dossier (à l'ordre de la FFRandonnée) et de 100 euros pour le comité régional organisateur de l'entretien d'évaluation (à l'ordre du comité régional).

NB : Les frais d'hébergement pour l'évaluation des compétences afin d'obtenir la qualification animateur 2^{ème} niveau BF sont à la charge du candidat, ainsi que toutes les formations suivies après l'acceptation de l'allègement de formation.

Attention :

Les demandes d'allègement de formation ne seront pas gérées par tous les comités régionaux en 2014. Participeront à la procédure cette année, les commissions régionales de formation de Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Bretagne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et PACA.

Les dossiers des personnes intéressées qui n'appartiendraient pas à ces régions pourront cependant être traités. Voir avec le service formation du siège qui réorientera les candidats vers la commission de demande d'allègement de formation d'animateur la plus proche.

Plus d'informations : écrire à formation@ffrandonnee.fr

FFRandonnée février 2014